

Pour de plus amples informations sur le NEBS, prière de communiquer avec la:

Direction de la promotion du commerce et de l'investissement avec les États-Unis (UTI)
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Tél.: (613) 991-9474
FAX: (613) 990-9119

(b) Programme d'aide aux nouveaux exportateurs vers le sud des États-Unis (NEXUS)

Le NEXUS s'adresse aux entreprises qui se sont traditionnellement concentrées sur un seul marché régional américain (habituellement les États du Nord). Des ateliers semblables à ceux du NEBS fournissent aux exportateurs des renseignements et des points de contact destinés à les aider à prendre de l'expansion sur d'autres marchés américains, notamment dans le sud des États-Unis. Ces ateliers comprennent habituellement une visite à une foire commerciale ou à un événement local. Le NEXUS assume les coûts du retour en classe économique.

Pour de plus amples informations sur le NEXUS, prière de communiquer avec la:

Direction de la promotion du commerce et du tourisme avec les États-Unis (UTO)
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Tél.: (613) 991-9479
FAX: (613) 990-9119

(c) Programme d'aide aux nouveaux exportateurs vers les pays d'outre-mer (NEXOS)

Ce programme s'adresse aux exportateurs non encore familiarisés avec l'Europe de l'Ouest en leur fournissant l'occasion d'apprendre les règles fondamentales du monde des affaires européen. Chaque mission NEXOS met l'accent sur un secteur précis dans un pays spécifique (p. ex.: mission automobile en France, mission aérospatiale en Allemagne Fédérale) et comprend une visite à une importante foire commerciale sectorielle. Le NEXOS assume les coûts du retour en classe économique, de même qu'une partie des frais de transport local et d'hébergement.

Pour de plus amples informations, prière de communiquer avec la:

Direction de l'expansion du commerce et de l'investissement et de la technologie
Europe de l'Ouest (RWT)
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Tél.: (613) 996-3298
FAX: (613) 995-6319

4. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique

Le plan de commercialisation vise à encourager les petites et moyennes entreprises à mettre sur pied une stratégie de mise en marché destinée à maximiser leurs revenus par le biais de l'expansion et du maintien de leurs ventes à l'intérieur et à l'extérieur du pays, du remplacement des importations et de la diversification de leurs produits.

L'Agence assume notamment:

- Les frais d'embauche de personnel qualifié pour une période maximale de trois ans afin de mettre en place un plan de mise en marché;
- les frais directs reliés à la conception d'un nouvel emballage, de nouveau matériel promotionnel, de publicité, de démonstrations de produit ou d'équipement et de participation à des foires, expositions ou missions commerciales.

¹ Vous êtes prié(e) d'adresser vos demandes au bureau régional le plus près de chez vous.

5- Diversification de l'économie de l'Ouest du Canada

Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest a pour mandat d'élargir la base économique de l'Ouest canadien, qui comprend le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. À cette fin, il a pour l'un de ses grands objectifs de réduire la dépendance de l'Ouest à l'égard des industries de ressources traditionnelles et de tenter de développer une industrie plus diversifiée.

Un fonds de 1,2 milliard \$ a été établi pour aider le Ministère à exécuter son mandat. Ce montant permet d'appuyer:

- I. le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest;
- II. l'initiative de commercialisation internationale;
- III. le Programme d'assurance de la qualité; et
- IV. une aide générale aux provinces de l'Ouest aux plans de la passation de marchés, de l'information-orientation et de la défense des intérêts de la région.

I. Le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest vise à fournir une aide financière pour les projets qui satisfont à au moins l'un des critères suivants:

- mise au point de nouveaux produits (y compris l'implantation d'usines);
- développement de nouveaux marchés;
- amélioration de la productivité globale d'une industrie;
- nouvelles techniques;
- remplacement d'importations par des produits canadiens.

Les projets qui satisfont à au moins l'un de ces "critères de diversification" peuvent être admissibles à une aide. Les projets doivent aussi être conformes aux principes du programme en ce qui concerne le partage des risques (le soutien du Ministère vise à compléter la participation financière du client) et le facteur d'accroissement (il faut démontrer que le projet n'irait pas de l'avant sans l'appui du programme).

Certains projets ne tombent pas sous le mandat du Ministère; ils ne seront généralement pas admissibles à un financement. Ce sont par exemple les projets touchant les entreprises de vente de détail, les expansions normales, les infrastructures municipales, les aménagements urbains, la prestation de services sociaux et les institutions financières.

L'aide du programme est accordée sous forme de contributions. Le montant et les modalités du financement varieront selon les projets et seront soumis à une vérification. La contribution devra normalement être remboursée. Toutes les entreprises sont admissibles au programme, quelle que soit leur taille.

II. L'initiative de commercialisation internationale est un programme conçu pour aider les sociétés à participer à de grandes activités de commercialisation internationale.